

## B10 Grandes cultures

<b>Conditions préalables</b>	<p>Le module est ouvert à toute personne bénéficiant d'un niveau de compétence équivalent au CFC d'agriculteur et disposant d'une bonne expérience pratique en grandes cultures.</p> <p>Les niveaux de compétences acquises dans les modules B1 et B2 sont un prérequis à la fréquentation du présent module.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Au terme du module, les participant(e)s sont capables de planifier, conduire et mettre en valeur les grandes cultures de manière optimale sur les plans technique, écologique et économique.</p> <p>Ils / Elles</p> <ul style="list-style-type: none"><li>A. Maîtrisent les techniques de production actuelles et pratiquent une utilisation durable du sol.</li><li>B. Développent une stratégie de protection des plantes pour les différentes cultures.</li><li>C. Prennent les mesures nécessaires pour protéger le sol, l'eau et la biodiversité et respectent les exigences actuelles en la matière (PER).</li><li>D. Analysent la conduite et la mise en valeur des grandes cultures sur une exploitation, portent un jugement critique et apportent les améliorations nécessaires.</li><li>E. Calculent, comparent et évaluent la rentabilité économique des cultures des possibilités de commercialisation et des méthodes de cultures.</li></ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place, entretien et conduite des grandes cultures</li><li>• Lutte contre les adventices, les maladies et les ravageurs</li><li>• Production durable, prestations écologiques requises</li><li>• Mise en valeur des produits</li><li>• Analyse et planification d'exploitation</li></ul>
<b>Niveau</b>	Brevet fédéral d'agriculteur
<b>Forme et durée</b>	40 heures de cours (cours théoriques, observations dans le terrain) 40 heures de travail personnel
<b>Evaluation</b>	Examen écrit (2½ h). Examen oral dans le terrain (1 h)
<b>Reconnaissance</b>	Module capitalisable pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur
<b>Prestataires</b>	Centres de formation agricole
<b>Validité pour le brevet</b>	5 ans après réussite de l'évaluation
<b>Adaptation des objectifs</b>	Adaptation selon nécessité

## Objectifs détaillés

	Au terme du module, les participant(e)s sont capables de :	Cpro	Cmét	Cper	Csoc
A.1	Planifier une rotation des cultures optimale sur les plans technique, écologique et économique. (C5)	X	X	X	
A.2	Appliquer les techniques de conservation du sol et pratiquer une utilisation durable du sol. (C3)	X	X	X	
A.3	Choisir et appliquer les techniques culturales convenant à chaque situation : choix de la variété, méthode de mise en place, suivi et observation de la culture, technique de récolte. (C5)	X	X	X	
A.4	Intégrer dans la rotation, mettre en place, conduire et valoriser correctement les cultures dérobées et les engrais verts. (C3)	X	X		
A.5	Planifier de manière optimale la mise en valeur des engrais de ferme et l'utilisation des engrais du commerce ou d'autres engrais externes à l'exploitation. (C5)	X	X	X	
B.1	Identifier les ravageurs et les maladies à partir de symptômes et à l'aide des documents adéquats. Pratiquer une lutte raisonnée contre ces organismes. (C3)	X	X	X	
B.2	Evaluer l'envahissement d'une culture par les adventices et prendre les mesures adéquates pour maîtriser la situation. (C3)	X	X		
C.1	Utiliser de manière conséquente les seuils de tolérance et d'intervention (C3) et Optimiser la mise en valeur des grandes cultures sur l'exploitation. (C6)	X	X	X	X
B.3	Développer une stratégie de lutte contre les adventices, les maladies et les ravageurs pour les différentes cultures. (C5)	X	X	X	
C.2	Evaluer les atteintes potentielles sur l'environnement dans la conduite des grandes cultures. (C6)	X	X	X	X
C.3	Prendre les mesures nécessaires pour protéger le sol, l'eau et la biodiversité dans la conduite des grandes cultures. (C3)	X	X		
C.4	Décrire et appliquer les prestations écologiques requises. (C3)	X	X		
D.1	Déterminer et analyser les aspects technico-économiques des grandes cultures (marges brutes, frais de production, organisation du travail). (C4)	X	X	X	
D.2	Présenter les dispositions légales et les mesures prises par l'état dans le domaine des grandes cultures et les appliquer sur l'exploitation. (C3)	X		X	
D.3	Présenter les principaux aspects de l'agriculture biologique et expliquer les particularités concernant la production et la commercialisation des grandes cultures. (C2)	X			
E.1	Calculer un seuil d'intervention économique	X	X	X	X
E.2	Décrire, comparer et évaluer la rentabilité économique des grandes cultures, des modes de production et des créneaux de commercialisation des grandes cultures. (C5)	X	X	X	X
E3	Présenter les seuils de tolérance et d'intervention et les appliquer de manière conséquente dans le cadre d'une protection des cultures raisonnée. (C3)	X	X	X	X